

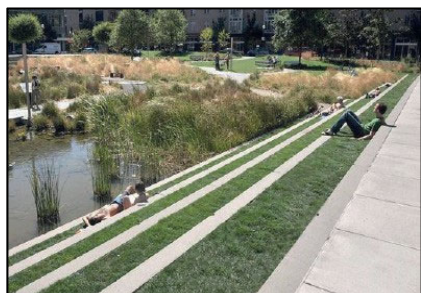


# Payerne

## MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

### Préavis n° 09/2022



#### Objets du préavis

**Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **1. Préambule**

Le préavis n° 03/2020 « Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes » demandait au Conseil communal les autorisations de vente, d'octroi du domaine public, de servitudes, de réalisation des travaux d'aménagement d'une salle communale, des aménagements extérieurs de diverses natures ainsi que le crédit d'étude pour la revitalisation de la Broye.

La période de pandémie a eu pour effet de retarder les processus d'enquête et le démarrage des travaux par rapport au planning prévu au point 7 du préavis n° 03/2020.

Le but de ce nouveau préavis est de demander les crédits nécessaires pour :

- les travaux et études de réalisation de la revitalisation de la Broye (travaux subventionnés par le Canton et la Confédération) ;
- des équipements complémentaires pour le futur parc public et le parking communal extérieur.

### **2. Etat de la situation du projet**

Quelques éléments clés sont cités ci-après pour faire état de la situation :

- le bâtiment multifonctionnel public-privé ainsi que son parking souterrain, également privé, sont « hors d'eau ». Ils seront mis en service pour les premiers utilisateurs en août 2022 et la nouvelle salle communale pourra être louée dès octobre 2022 ;
- lors des terrassements, les fondations de la tour principale qui avait été démolie ont été découvertes. Ceci a nécessité des relevés archéologiques pour un montant non prévu de Fr. 40'000.—. Le rapport archéologique est attendu de la part du Canton ;
- le mode d'assainissement de la Tour des Rammes et de la Muraille est encore en discussion avec les différents services cantonaux. Ces travaux vont être exécutés à partir de juin 2022 et feront encore l'objet d'une demande de subvention au Canton ;
- il reste dès lors encore toute la partie des travaux extérieurs à réaliser, par étapes, sur les différents secteurs du site de Guillermaux ;
- ces projets ont fait l'objet d'une présentation aux propriétaires riverains en mars 2022, puis de 4 dossiers d'enquête publique (période mars-avril-mai 2022).

### 3. Revitalisation de la Broye en milieu urbain

Ce projet a pu se mettre en place sur la base d'une étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement. C'est la première revitalisation en milieu urbain qui sera réalisée dans le Canton de Vaud.

Il y a d'abord eu une étude de faisabilité qui a été réalisée par un groupe d'études désigné par le Canton et la Commune en 2018 - 2019.

Comme mentionné dans le préavis n° 03/2020, les études d'avant-projets ont été lancées pour :

- le secteur de Guillermaux ;
- le secteur du Collège de la Coulaz.

Les coûts des études d'avant-projets sont détaillés ci-après :

|                                                                                 |            |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------|
| – Secteur Guillermaux                                                           | Fr.        | 61'375.25               |
| Subventions reçues de septembre 2019 à avril 2021                               | - Fr.      | <u>30'092.90</u>        |
| <b>Total financé par le préavis n° 03/2020</b>                                  | <b>Fr.</b> | <b><u>31'282.35</u></b> |
| – Secteur La Coulaz-Rammes                                                      | Fr.        | 42'919.30               |
| Subventions reçues de novembre 2020 à février 2022                              | - Fr.      | <u>27'897.55</u>        |
| Solde dans le crédit cadre, en attente du futur préavis en lien avec ce secteur | Fr.        | <u>15'021.75</u>        |

Alors que le secteur Guillermaux sera réalisé entre 2022 et 2023, les travaux du secteur La Coulaz ont été reportés à 2023 voire 2024. Ces derniers feront l'objet d'une nouvelle demande de crédit au Conseil communal.

Pour ne pas perdre de temps, la Municipalité a d'ores et déjà lancé les études du projet définitif du secteur Guillermaux, en vue d'obtenir un devis et la confirmation des montants de subventionnement.

A ce jour, le coût de ces études à charge de la Commune pour la période d'août 2021 à mars 2022 est :

|                                                   |            |                         |
|---------------------------------------------------|------------|-------------------------|
| Etudes du projet définitif du Secteur Guillermaux | Fr.        | 49'996.50               |
| Acompte de subvention reçu à ce jour pour 2021    | - Fr.      | <u>22'506.10</u>        |
| <b>Total à financer par ce préavis</b>            | <b>Fr.</b> | <b><u>27'490.40</u></b> |

Ces études ont aussi permis de fixer l'ERE (Espace Réservé aux Eaux) au centre de Payerne, ceci d'entente avec le Canton. L'ERE est un espace inconstructible qui est désormais figé sur un plan.

#### 3.1. **Descriptif des travaux de revitalisation**

Les travaux prévus ont pour but d'atteindre plusieurs objectifs :

Hydrologiques

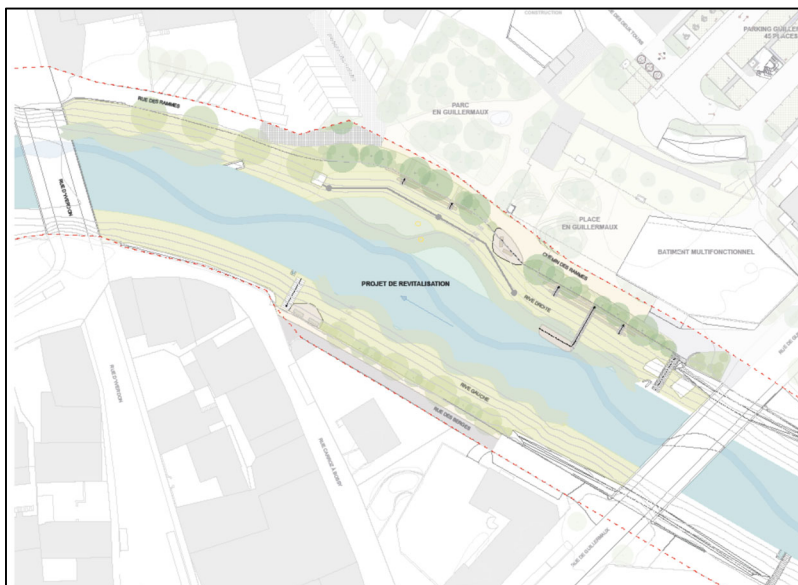
- diversifier les structures morphologiques du lit de la Broye ;
- mettre en place des conditions d'écoulements variés ;
- mettre en place des conditions favorables à l'installation d'un biotope ;
- garantir la sécurité des habitants en cas de crues.

### Biologiques

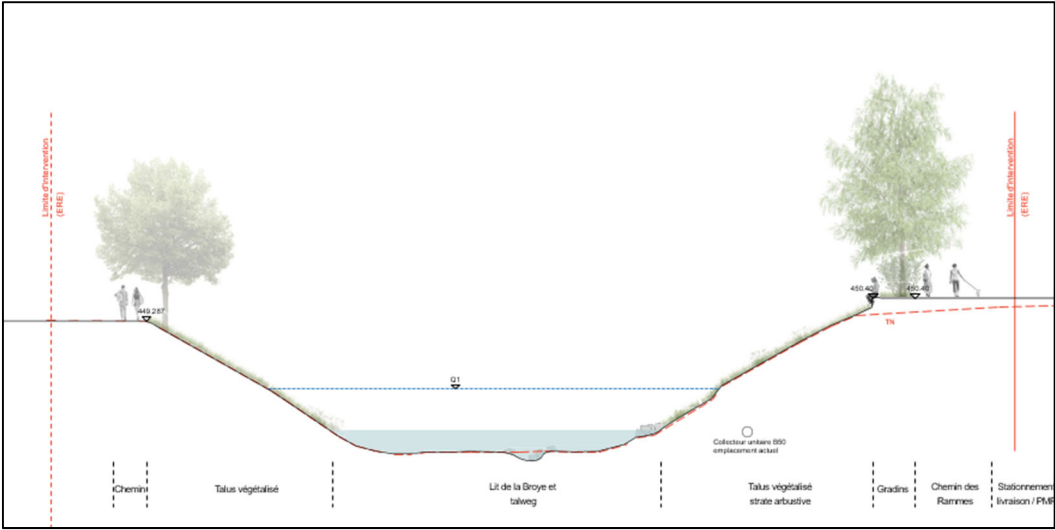
- favoriser le rétablissement d'une continuité pour la faune aquatique ;
- créer de milieux aquatiques diversifiés ;
- réaliser des caches à poissons ;
- aménager des bancs de gravier sur le fond.

Divers travaux sont prévus dans le projet, dont le périmètre d'intervention se situe entre le pont Guillermaux et le Pont de Ville :

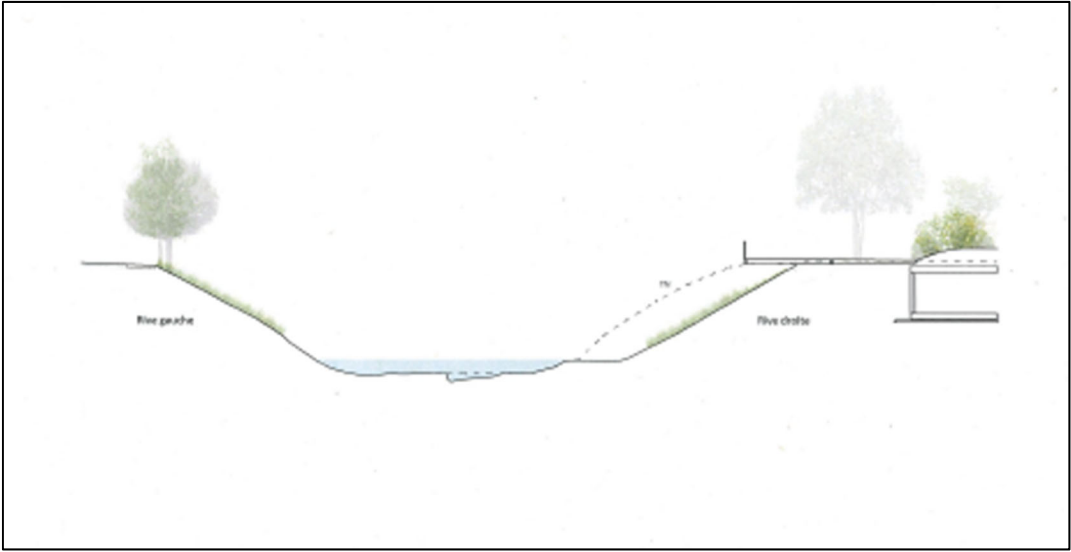
- déplacement de la conduite d'eaux usées (EU) communale, afin de permettre d'intervenir sur la pente des berges ;
- réalisation d'un « Talweg » ou ruisseau de fond de lit ;
- modification de la pente des berges et aménagement d'un biotope afin de favoriser la biodiversité ;
- réalisation de pontons d'observation en haut et en bas des berges ;
- création d'assises en haut des berges ;
- replantation d'arbres en haut des berges ;
- pose de caches à poissons.



Vue en plan



Coupe n° 1



Coupe n° 2

### 3.2. Coûts des travaux de revitalisation de la Broye et subventionnement

Le subventionnement a été confirmé par la DGE en date du 2 mai 2022.

|                                                              |            |                               |
|--------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|
| Travaux préparatoires de génie civil                         | Fr.        | 139'000.—                     |
| Déplacement de la conduite d'eaux usées                      | Fr.        | 440'000.—                     |
| Interventions sur le lit de la Broye                         | Fr.        | 93'000.—                      |
| Interventions et aménagements sur les Berges                 | Fr.        | 370'000.—                     |
| Revêtements                                                  | Fr.        | 30'720.—                      |
| Aménagements biologiques et paysagers                        | Fr.        | 73'125.—                      |
| Constructions et équipements                                 | Fr.        | 351'200.—                     |
| Divers et imprévus (environ 15 %)                            | Fr.        | <u>224'557.—</u>              |
| <b>Total des travaux</b>                                     | <b>HT</b>  | <b><u>Fr. 1'721'602.—</u></b> |
| Honoraires bureau pilote – paysagiste                        | Fr.        | 72'488.—                      |
| Honoraires hydrogéologue                                     | Fr.        | 100'984.—                     |
| Honoraires biologiste                                        | Fr.        | 48'882.—                      |
| Honoraires ingénieur civil                                   | Fr.        | 85'249.—                      |
| Honoraires géomètre                                          | Fr.        | <u>2'647.—</u>                |
| <b>Total des honoraires</b>                                  | <b>HT</b>  | <b><u>Fr. 310'250.—</u></b>   |
| Total HT des coûts reconnus par le Canton pour la subvention | Fr.        | 2'031'852.—                   |
| TVA 7.7 %                                                    | Fr.        | 156'453.—                     |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>TTC</b> | <b>Fr. 2'188'305.—</b>        |
| <b>Subventions</b>                                           | <b>-</b>   | <b>Fr. 2'078'889.75</b>       |
| - Confédération 65 % (Fr. 1'422'398.25)                      |            |                               |
| - Canton de Vaud 30 % (Fr. 656'491.50)                       |            |                               |

Coût des travaux de revitalisation de la Broye à charge de la Commune **Fr. 109'415.25**

#### **Coût total (études + travaux) de revitalisation de la Broye à charge de la Commune :**

|                                      |     |                              |
|--------------------------------------|-----|------------------------------|
| Etudes projet définitif (cf. page 3) | Fr. | 27'490.40                    |
| Travaux (5 % à charge de la Commune) | Fr. | 109'415.25                   |
| Divers et imprévus (15 %) arrondi à  | Fr. | <u>22'995.—</u>              |
| <b>Total à charge de la Commune</b>  |     | <b><u>Fr. 159'900.65</u></b> |

Toutefois, la Commune doit avancer les fonds totaux avant de recevoir les subventions de TTC Fr. 2'078'889.75.

#### **Récapitulatif du crédit pour la revitalisation de la Broye, faisant l'objet de ce préavis :**

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Etudes projet définitif          | Fr. 27'490.40   |
| Divers et imprévus               | Fr. 22'995.—    |
| Travaux et études de réalisation | Fr. 2'188'305.— |

**Total du crédit à demander TTC Fr. 2'238'790.40**

**dont il y aura lieu de déduire les subventions confirmées à hauteur de Fr. 2'078'889.75.** Cette subvention a été calculée sur la base de devis. Un décompte définitif de la subvention sera effectué à la fin des travaux.

#### **4. Equipements complémentaires communaux pour le parc public et le parking extérieur**

Dans le préavis n° 03/2020, l'aménagement du parc public a été prévu avec des équipements très simples.

Il en va de même pour le parking extérieur pour un montant de Fr. 310'000.—.

Or, en développant le projet plus en détail et en tenant compte que ces nouveaux espaces publics seront très attractifs, il y a lieu de prévoir des équipements complémentaires pour améliorer le confort, la qualité des équipements, la sécurité des lieux, l'éclairage pour la sécurité nocturne, etc.

La Municipalité a, par exemple, enregistré beaucoup de vœux de la population qui demandait qu'une fontaine soit à nouveau implantée dans ce lieu. Pour animer le lieu durant les périodes d'été, la Municipalité a aussi prévu une place équipée pour un éventuel food truck temporaire.



Projet du parc



Coupe longitudinale du parc



Image d'ambiance

Pour ce faire, la Municipalité propose d'aménager les éléments suivants.

#### 4.1. Equipements du parc public

|                                                                                  |     |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|----------|
| Nouvelle fontaine publique basse                                                 | Fr. | 41'000.— |
| Fontaine à boire                                                                 | Fr. | 3'500.—  |
| Equipement d'une place avec infrastructures pour un food truck                   | Fr. | 13'000.— |
| Nouveaux bancs publics et assises                                                | Fr. | 19'000.— |
| Poubelles                                                                        | Fr. | 6'000.—  |
| Signalisation touristique Muraille et Tour des Rammes                            | Fr. | 3'000.—  |
| Signalisation routière, mise à ban                                               | Fr. | 5'000.—  |
| Abris à vélos couverts et supports                                               | Fr. | 16'000.— |
| Remplacement et ajout de luminaires (LED) avec taxes de branchement              | Fr. | 16'500.— |
| Eclairage de mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes (estimation) | Fr. | 20'000.— |
| Caméras de surveillance                                                          | Fr. | 2'500.—  |



|                                                     |                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| Câblage et fibre optique                            | Fr. 2'000.—          |
| WC public (hommes/femmes) dans la cuisine militaire | Fr. 25'500.—         |
| Total TTC                                           | Fr. 173'000.—        |
| Divers et imprévus (15 %) arrondi à                 | Fr. 27'000.—         |
| <b>Total TTC équipements du parc public</b>         | <b>Fr. 200'000.—</b> |

Les frais relatifs au WC public seront financés par le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.4400 « Voirie : urinoirs et WC publics ».

#### 4.2. Equipement du parking extérieur public

Ce point fait l'objet d'une participation de Coopelia de 50 % sur l'aménagement de base du parking.

##### Equipements communs

|                                                                     |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|
| Poubelles (50 % de Fr. 2'500.—)                                     | Fr. 1'250.—  |
| Signalisation routière (50 % de Fr. 4'000.—)                        | Fr. 2'000.—  |
| Supports couverts à vélos (50 % de Fr. 3'000.—)                     | Fr. 1'500.—  |
| Bornes manuelles escamotables (50 % de Fr. 15'000.—)                | Fr. 7'500.—  |
| Bornes de recharge pour voitures électriques (50 % de Fr. 30'000.—) | Fr. 15'000.— |

##### Equipements communaux

|                                               |                     |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| Remplacement de l'éclairage public par du LED | Fr. 20'500.—        |
| Remplacement de l'horodateur communal         | Fr. 10'000.—        |
| Caméras de surveillance                       | Fr. 2'500.—         |
| Câblage et fibre optique communale            | Fr. 2'000.—         |
| <b>Total</b>                                  | <b>Fr. 62'250.—</b> |
| Divers et imprévus (10 %) arrondi à           | Fr. 6'750.—         |
| <b>Total à charge de la Commune</b>           | <b>Fr. 69'000.—</b> |

#### 4.3. Crédit complémentaire pour les équipements

Le montant total du crédit complémentaire pour les équipements se monte à Fr. 269'000.— TTC.

La Municipalité est persuadée que cet investissement améliorera l'attractivité de ce futur espace public sans voiture.

Au vu du faible investissement communal pour la revitalisation de la Broye, il est proposé de financer des infrastructures et équipements de qualité dans ce projet.

## 5. Planning des travaux extérieurs du site

|                                 |                                                                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mars-avril-mai 2022             | Enquêtes publiques distinctes des 4 projets ;                                                                  |
| Mai à fin juillet 2022          | Mise en séparatif des collecteurs ;                                                                            |
| Juin à fin août 2022            | Aménagements extérieurs autour de la nouvelle salle, assainissement de la Muraille des Rammes ;                |
| Août à fin février 2023         | Réalisation du parking souterrain privé de 50 places et aménagement du parking extérieur public de 45 places ; |
| Septembre 2022 à fin avril 2023 | Travaux de revitalisation de la Broye ;                                                                        |
| Mars 2023 à fin juin 2023       | Aménagement du parc public communal ;                                                                          |
| Avril 2023 à juillet 2023       | Assainissement de la Tour des Rammes ;                                                                         |
| Juillet à août 2023             | Mise en service de ce nouvel espace public.                                                                    |



Plan du parking extérieur

## 6. Financement

Les montants à investir sont les suivants :

|                                                                            |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Revitalisation de la Broye sans subvention (avec subvention Fr. 159'900.—) | Fr. 2'238'790.— |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|

|                                               |               |
|-----------------------------------------------|---------------|
| Equipements complémentaires (parc et parking) | Fr. 269'000.— |
|-----------------------------------------------|---------------|

|                                                                              |                        |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Total montant d'investissement sans subvention (situation temporaire)</b> | <b>Fr. 2'507'790.—</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|

Total montant d'investissement avec subvention Fr. 428'900.— (159'900.— + 269'000.—)

Compte tenu du fait que les subventions seront versées assez rapidement, le montant total à amortir sera de Fr. 428'900.—.

Pour financer ce montant, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement.

En prenant la totalité du montant de Fr. 2'507'790.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 62'438'280.—.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 25'500.— relative à un WC public (hommes/femmes) dans la cuisine militaire par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.4400 « Voirie : urinoirs et WC publics » et d'amortir le solde des aménagements extérieurs Fr. 403'400.— (Fr. 428'900.— - Fr. 25'500.—) sur une durée de 20 ans.

#### Frais annuels de fonctionnement

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Amortissement 5 % de Fr. 403'400.— | Fr. 20'170.— |
| Intérêts 2 % de Fr. 403'400.—      | Fr. 8'068.—  |

**Total annuel** **Fr. 28'238.—**

### 7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

|                    |                                                               |
|--------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>vu</b>          | le préavis n° 09/2022 de la Municipalité du 27 avril 2022 ;   |
| <b>ouï</b>         | le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ; |
| <b>considérant</b> | que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;                 |

#### DECIDE

|                  |   |                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Article 1</b> | : | d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de revitalisation pour un montant de Fr. 2'238'790.—, montant dont il y aura lieu de déduire les subventions fédérales et cantonales estimées à ce jour à Fr. 2'078'890.— ; |
| <b>Article 2</b> | : | d'autoriser la Municipalité à procéder aux aménagements pour des équipements complémentaires du parc public et du parking public extérieur pour un montant de Fr. 269'000.— ;                                                  |
| <b>Article 3</b> | : | d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour un montant total de Fr. 2'507'790.— ;                                                                                           |

**Article 4** : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 25'500.— relative à un WC public (hommes/femmes) dans la cuisine militaire par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.4400 « Voirie : urinoirs et WC publics » ainsi que porter à l'actif du bilan le montant après déduction des subventions, soit un montant d'environ Fr. 403'400.— et de l'amortir sur une durée de 20 ans ;

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 27 avril 2022

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

**Annexes** : Confirmation de l'octroi de la subvention par la DGE du 2 mai 2022

**Annexes pour l'original du préavis** : 1 dossier

**Municipale déléguée** : Mme Monique Picinali

**Autres Municipaux concernés** : M. Edouard Noverraz  
M. Jacques Henchoz



Direction générale  
de l'environnement (DGE)

Ressources en eau  
et économie hydraulique

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne

Municipalité de la commune  
de Payerne  
Hôtel de Ville  
Case postale 112  
1530 Payerne

Réf. : 314 - 100 VD85 02022 / 0067 - OS/vo

Lausanne, le **- 2 MAI 2022**

Affaire traitée par :  
Olivier Stauffer  
☎ : 021 - 316 75 63

**Commune de Payerne - Revitalisation de la Broye au Centre historique de Payerne**  
**Accord à l'octroi n° 67.22 selon devis général des travaux du 31.01.2022, établi par**  
**le groupe de mandataires piloté par le bureau L'Atelier du paysage**

**ANNULE ET REMPLACE L'ACCORD A L'OCTROI N° 33.22 DU 28.02.2022**

Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

Pour faire suite à votre demande, qui nous a été transmise par M. Olivier Stauffer, ingénieur, nous autorisons l'exécution des travaux prévus, conformément à l'article 12 de la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public.

Par ailleurs, sommes d'accord de vous allouer un subside de :

**95 %** sur les travaux mentionnés en titre, devisés à CHF 2'188'305.00 TTC, soit :

**CHF 1'422'398.25 TTC** participation de la confédération (65%),

**CHF 656'491.50 TTC** participation du canton de Vaud (30%),

pour un montant total de **CHF 2'078'889.75 TTC**,

(conformément à l'article 47b de la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public).

Ledit subside vous sera versé selon les possibilités budgétaires, sur présentation d'un décompte, **en trois exemplaires (original + deux photocopies), accompagné des pièces justificatives acquittées**. Les pièces originales vous seront retournées après contrôle. Ces documents devront nous parvenir par l'intermédiaire de M. Olivier Stauffer, qui procédera à la reconnaissance des travaux.

**La convention jointe, signée par la DGE, qui doit encore être signée par votre autorité, fait partie intégrante du présent accord à l'octroi.**

A signature de l'ensemble des partenaires de la convention, le 80 % des subventions cantonales et fédérales sera versé.

Le décompte final doit parvenir au service le plus rapidement possible, mais au plus tard avant le **30.11.2022**. Passé ce délai, il sera exigé le remboursement de l'acompte et la présente décision deviendra automatiquement caduque.

D'autre part, nous vous prions de prendre contact, avant le début des travaux, avec M. Olivier Stauffer (tél. 021 316 75 63).

Nous précisons finalement que les décisions ci-dessus, relatives à l'autorisation, ainsi que les octrois de subvention et les modalités de paiement, sont accordés sous réserve de la signature de la convention par l'ensemble des partenaires.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et en vous remerciant de nous renvoyer la convention signée, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués.



Cornelis Neet  
Directeur général  
de l'environnement



Sébastien Beuchat  
Directeur des Ressources  
et du patrimoine naturels

**Annexes :**

- 3 exemplaires de la convention signée par la DGE
- 1 enveloppe-réponse pour retour de 2 exemplaires de la convention à la DGE-EAU, à M. Pascal Fellay

**Copies par courriel à :**

- Préfecture du district de la Broye-Vully, Rue du Temple 6, 1530 Payerne
- DGE-EAU, M. Claude-Alain Davoli, chef du secteur 2 des lacs et cours d'eau, à Payerne
- DGE-EAU, M. Olivier Stauffer, ingénieur